



19 AVRIL 2004

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 19 avril 2004 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 19 AVRIL 2004 À 20 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2004-04-193

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2004

19 AVRIL 2004

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

- 2004-04-194 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 AVRIL 2004
- N. M. 2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 AVRIL 2004

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2004-04-195 4.1 NOMINATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE DION À TITRE D'ADMINISTRATEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS (129 700 \$) RELATIVEMENT À L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE
- 2004-04-196 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 888-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS (129 700 \$) RELATIVEMENT À L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE »

6. RÈGLEMENTS

- 2004-04-197 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 887-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE UN MILLION VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (1 028 000 \$) RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT ET À L'AMÉNAGEMENT DU PROJET DE POLICE ET DE LA CASERNE NUMÉRO 1 »
- 2004-04-198 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 874-01-2004 « RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 5.3.2 ET 5.3.3 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 874-2003 RELATIF À L'IMPOSITION »

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 *TRÉSORERIE*

19 AVRIL 2004

7.2 TRAVAUX PUBLICS

7.3 URBANISME

2004-04-199 7.3.1 DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL RELATIVEMENT À L'ÉRECTION D'UNE ANTENNE RELIÉE À UN RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LA ZONE I05-514

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

8. DIVERS

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

2004-04-200 9.1 EMBAUCHE D'UNE COMPTABLE TEMPORAIRE POUR REMPLACEMENT DE MALADIE

2004-04-201 9.2 NOMINATION DE MONSIEUR PIERRE HENRI À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES DE LA VILLE DE BROMONT

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À UNE LICENCE FAITE PAR RESTAURANT S.M. INC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2004-04-2002 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMOMEAUI, O. M. A.

19 AVRIL 2004

2004-04-193

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modification suivantes :

- Le sujet numéro 2.2 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2004-04-194

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 5 AVRIL 2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
municipal tenue le 5 avril 2004.

ADOPTÉ

N. M.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
14 AVRIL 2004**

Le sujet numéro 2.2 est reporté à une séance subséquente.

19 AVRIL 2004

2004-04-195

**NOMINATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE DION À
TITRE D'ADMINISTRATEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE BROMONT EN REMPLACEMENT DE
MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller **SERGE DION** soit nommé pour représenter la
Ville de Bromont au sein du conseil de l'Office municipal d'habitation de
Bromont en remplacement de Monsieur le conseiller **JEAN-MARC
MALTAIS**.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT
CENTS DOLLARS (129 700 \$) RELATIVEMENT À L'ACHAT D'UNE
NIVELEUSE**

Monsieur le conseiller **SERGE DION** donne avis de motion de la présentation
d'un règlement d'emprunt d'une somme de **CENT VINGT-NEUF MILLE
SEPT CENTS DOLLARS (129 700 \$)** relativement à l'achat d'une niveleuse.

2004-04-196

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 888-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE
SOMME DE CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS
(129 700 \$) RELATIVEMENT À L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE »**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit
projet de règlement et déclare l'avoir lu ;

19 AVRIL 2004

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 888-2004 lors de son adoption.

ADOPTÉ

2004-04-197

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 887-2004 INTITULÉ
« RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE UN MILLION
VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (1 028 000 \$) RELATIVEMENT À
L'AGRANDISSEMENT ET À L'AMÉNAGEMENT DU PROJET DE
POLICE ET DE LA CASERNE NUMÉRO 1 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2004-04-156 dispensant le greffier de faire la lecture dudit règlement lors de son adoption ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé le règlement numéro 887-2004 intitulé
« RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE UN MILLION VINGT-
HUIT MILLE DOLLARS (1 028 000 \$) RELATIVEMENT À
L'AGRANDISSEMENT ET À L'AMÉNAGEMENT DU PROJET DE
POLICE ET DE LA CASERNE NUMÉRO 1 ».

ADOPTÉ

2004-04-198

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 874-01-2004 « RÈGLEMENT
MODIFIANT LES ARTICLES 5.3.2 ET 5.3.3 DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 874-2003 RELATIF À L'IMPOSITION »**

19 AVRIL 2004

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2004-04-157 dispensant le greffier de faire la lecture du règlement lors de son adoption ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D,adopter, tel que rédigé le règlement numéro 2004-04-157 intitulé
« RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 5.3.2 ET 5.3.3 DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 874-2003 RELATIF À L'IMPOSITION ».

ADOPTÉ

2004-04-199

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL RELATIVEMENT À L'ÉRECTION D'UNE ANTENNE RELIÉE À UN RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LA ZONE I05-514

ATTENDU la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relativement à l'érection d'une antenne reliée à un réseau de téléphonie cellulaire dans la zone I05-514 et plus précisément sur le lot 673-14 situé au nord du boulevard de l'Aéroport ;

ATTENDU l'avis public publié dans l'hebdomadaire *Le Guide*, dans son édition du samedi 3 avril 2004, invitant les personnes intéressées à intervenir au sujet de cette demande d'autorisation d'usage conditionnel lors de la tenue de l'assemblée du Conseil municipal du 19 avril 2004.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde un usage conditionnel relativement à l'érection d'une antenne reliée à un réseau de téléphonie cellulaire dans la zone I05-514 et plus précisément sur le lot 673-14, zone I05-514.

ADOPTÉ

19 AVRIL 2004

2004-04-200

**EMBAUCHE D'UNE COMPTABLE TEMPORAIRE POUR
REMPLACEMENT DE MALADIE**

ATTENDU QUE Madame Julie Sénécal, comptable, doit être opérée d'ici la fin du mois de mai et sera absente pour une durée approximative de six (6) mois en plus de ses trois (3) semaines de vacances ;

ATTENDU QUE, parmi les candidatures reçues à l'automne pour le poste de comptable, Madame Lyne Trudel avait été rencontrée par Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, et que son entrevue avait été très satisfaisante ;

ATTENDU QUE Madame Lyne Trudel est actuellement disponible ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Lyne Trudel au poste de comptable junior, à partir du 19 avril 2004, pour une période de formation de deux (2) semaines et, par la suite, pour une période approximative de six (6) mois, le temps de l'absence de Madame Julie Sénécal, et ce, à partir de son départ ;

QUE le contrat de travail entre la Ville de Bromont et Madame Lyne Trudel soit signé.

ADOPTÉ

2004-04-201

**NOMINATION DE MONSIEUR PIERRE HENRI À TITRE DE
DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES DE LA VILLE DE
BROMONT**

ATTENDU les obligations qui incombent aux villes suite à l'adoption de la loi 112 sur la sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

19 AVRIL 2004

DE nommer Monsieur Pierre Henri directeur du service des incendies de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À
UNE LICENCE FAITE PAR RESTAURANT E S.M. INC**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite demande.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de question.

2004-04-2002

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER